RÈGLEMENT DU GRAND JEU « Home sweet home »
DU 01/04/2016 AU 31/05/2016

Article 1 : **Sociétés Organisatrices**
Natixis Financement, société anonyme au capital de 60 793 320 euros ayant son siège social 5 Rue Masseran – 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 869 587, organise du 01er avril 2016 au 31 mai 2016 à minuit inclus, un jeu dénommé « Home sweet home » (ci-après dénommé le « jeu ») dans les agences et sur les portails des Caisses d'Epargne participantes et dont les modalités sont ci-après exposées.

Article 2 : **Champ d'application**
Ce jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse), clientes de la Caisse d'Epargne. Les membres du personnel du réseau Caisse d'Epargne, de Natixis Financement et/ou des sociétés ayant collaboré à l'organisation du présent jeu, ainsi que leur famille, ne peuvent y participer. Il ne pourra y avoir qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse) et il ne pourra être remporté qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse) toute Caisse d'Epargne confondue.
Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification utile à l'application de ce règlement

.Article 3 : **Mécanisme du jeu**
Ce jeu est véhiculé par des supports de communication dans les agences des Caisses d'Epargne participantes, par des bannières sur le site www.caisse-epargne.fr (coûts de connexion selon votre fournisseur d'accès) et par e-mailing ou mailing.

Pour toute demande de souscription à un prêt travaux, en agence, par téléphone ou sur internet, entre le 1er avril 2016 et le 31 mai 2016, les personnes participent automatiquement au jeu. Les informations retenues pour le jeu sont celles fournies par la personne qui réalise la demande de souscription de prêt travaux. Le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse entraînera la non prise en compte de la participation. Natixis Financement se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 4 : **Gains mis en jeu et attribution des gains**

Sont mis en jeu pour l'ensemble des Caisses d'Epargne régionales participantes :
au niveau national :

2 « Maxi Pack Maison connectée » d'une valeur unitaire commerciale de 1123€ TTC. Le pack est composé de : 1 iPad Mini 4 Apple 16Go WiFi d'une valeur unitaire commerciale de 399€ TTC, 1 Somfy Box avec 3 prises télécommandées d'une valeur unitaire commerciale de 425€ TTC, 1 Caméra intérieure pour box domotique Somfy d'une valeur unitaire commerciale de 299€ TTC

au niveau régional :

17 « Pack Maison connectée » d'une valeur unitaire commerciale de 824€ TTC. Le pack est composé de : 1 iPad Mini 4 Apple 16Go WiFi d'une valeur unitaire commerciale de 399€ TTC, 1 Somfy Box avec 3 prises télécommandées d'une valeur unitaire commerciale de 425€ TTC

Le jeu prendra fin le 31 mai 2016 à minuit.

Un tirage au sort réalisé le 20/06/2016 sous le contrôle de la SCP JEZEQUEL PINHEIRO GRUEL, huissiers de justice associés, 39, Boulevard de Port Royal 75013 PARIS, lequel déterminera :

- Les 2 gagnants du « Maxi Pack Maison connectée » d'une valeur commerciale unitaire de 1123€ TTC, lesquels seront tirés au sort parmi l'ensemble des Caisse d'Epargne au niveau national. (toutes Caisse d'Epargne confondues),
- Les 17 gagnants du « Pack Maison connectée » d'une valeur commerciale unitaire de 824€ TTC, lesquels seront tirés au sort dans chacune des Caisses d'Epargne participantes (soit un gagnant par Caisse d'Epargne participante)

Les gagnants seront informés par courrier avec AR dans un délai de 4 semaines suivant la date du tirage au sort pour confirmation de leur gain.

Il est précisé que les gains consistent uniquement en la description prévue ci-dessus pour l'ensemble du jeu mis en place pour cette opération. Ils devront être acceptés tels quels et ne pourront faire l'objet d'une compensation financière ou d'un échange contre un autre lot. Par ailleurs la Natixis Financement n'assurera pas le service après-vente des gains.
Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Article 5 : **Remise des gains**
Pour les gagnants : à défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de leur gain au plus tard 4 semaines après la date d'envoi du courrier leur annonçant leur gain, le silence des gagnants vaudra renonciation pure et simple de leur lot, lequel sera automatiquement attribué à un gagnant suppléant. A la suite de la confirmation de leur gain, les gagnants seront contactés par Natixis Financement ou par la Caisse d'Epargne dans un délai de 12 semaines pour déterminer le lieu et la date de remise des lots.

Article 6 – **Remplacement des lots**
En cas de force majeure ou d'indisponibilité du lot, Natixis Financement se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente.

Article 7 : **Réserves et Autorisations**
Natixis Financement se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu, ou encore d'en limiter les gains, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée en pareil cas.

Natixis Financement se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 8 : **Connexion et utilisation d'Internet**
Natixis Financement décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès Internet, de la ligne téléphonique, ou de toute autre connexion technique, ou d'envoi de formulaires à une adresse erronée.
La participation par Internet (demande de souscription en ligne) implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet par les participants, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger, ou transférer des informations.

Article 9 : **Acceptation du règlement-Consultation**
La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le règlement. L'acception des gains vaut acceptation des modalités du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté gratuitement dans chaque agence Caisse d'Epargne participante à l'opération et sur www.caisse-epargne.fr (coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès).

Un règlement en tous points conforme a été déposé chez la SCP JEZEQUEL Yann – PINHEIRO Christine et GRUEL Anne-Sophie, Huissiers de Justice, 39, Boulevard de Port Royal 75013 Paris.. Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le règlement sera adressé gratuitement sur simple demande écrite adressée à Natixis Financement, Direction des Financements « **Jeu Home sweet home »** 89 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris. Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur en France sur demande écrite adressée avant le 15/06/2016 à Natixis Financement, Direction des Financements « **Jeu Home sweet home »** 89 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris, par chèque (préciser les coordonnées et l'adresse postale complète).

Article 8 : **Données à caractère personnel**
Les données à caractère personnel concernant les participants recueillis sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent jeu et pour la gestion du tirage au sort.

Elles sont destinées à Natixis Financement, responsable du traitement, et à ses partenaires. Natixis Financement est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, Natixis Financement est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion du jeu. Les participants ont la possibilité de s'opposer, sur simple demande auprès de leur Caisse d'Epargne et sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par Natixis Financement, par les entreprises du réseau Caisse d'Epargne ou par ses partenaires commerciaux. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à Natixis Financement.
Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu ne pourront pas participer.

Article 9 : **Responsabilités**
Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité Natixis Financement, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants et les Caisses d'Epargne participantes de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que Natixis Financement ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au jeu « Home sweet home ». et de ses suites. Natixis Financement décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas Natixis Financement ne saura être tenue pour responsable d'une perte de donnée ou d'une détérioration liée à ces données.
Natixis Financement ne saura être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. Natixis Financement n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vol des dotations acheminées par voie postale.

Article 10 : **Loi-Différend-Compétence**
Le présent règlement est soumis à la loi française.
Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.
Si le désaccord persiste au-delà d'un mois, il sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Article 11 : **Fraude**
Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Article 12 : **Liste des Caisses d'Epargne Participantes**
Liste des 17 Caisses d'Epargne participant au jeu gratuit **« Home sweet home »** du 1er avril 2016 au 31 mai 2016.

CAISSE D'EPARGNE	**ADRESSE**
ALSACE	1, route du Rhin 67925 **STRASBOURG** Cedex 9
AQUITAINE POITOU CHARENTE	61, rue du Château d'Eau 33076 **BORDEAUX** Cedex
AUVERGNE LIMOUSIN	63, rue Montlosier 63961 **CLERMONT-FERRAND** Cedex 9
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1, Rond Point de la Nation 21088 **DIJON** Cedex 9

BRETAGNE – PAYS DE LOIRE	2, place Graslin 44000 **NANTES**
COTE D'AZUR	455, Promenade des Anglais 06205 **NICE** Cedex 3
ILE DE France	26/28 rue Neuve Tolbiac, CS 91344 75633 **PARIS** Cedex 13
NORMANDIE	151, rue d'Uelzen 76230 **BOIS GUILLAUME**
LANGUEDOC-ROUSSILLON	254, rue Michel-Teule – ZAC d'Alco 34184 **MONTPELLIER** Cedex 04
LOIRE CENTRE	12 rue de la Maison Rouge - CS 10 620 45146 **Saint-Jean-de-la-Ruelle**
LOIRE DRÔME ARDECHE	17, rue P. et D. Pontchardie 42012 **SAINT-ETIENNE** Cedex
LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	5 Parvis des Droits de l'Homme 57000 Metz,
MIDI-PYRENEES	10 avenue Maxwell – BP 1006 31023 **TOULOUSE** cedex
NORD FRANCE EUROPE	135 Pont de Flandres 59777 **Euralille**
PICARDIE	8, rue Vadé 80064 **Amiens** Cedex 9
PROVENCE ALPES CORSE	Place Estrangin Pastré 13254 **MARSEILLE** Cedex 6
RHONE ALPES	42, bd Eugène Déruelle 69404 **LYON** Cedex 06